

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 3

présenté par

M. Breton, Mme Corneloup, M. Ramadier, M. Marleix, Mme Bassire et M. de la Verpillière

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article qui permet la levée de l'anonymat n'apporte pas une bonne réponse à un vrai problème.